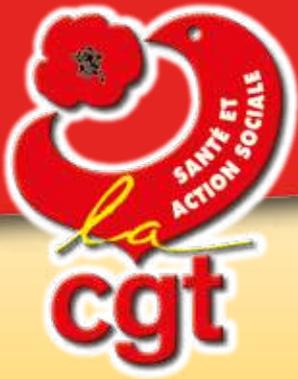


PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

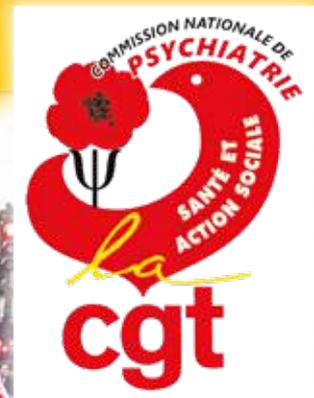
CGT



➤ L'actualité
des secteurs
UFAS/UFSP

➤ Dossier spécial :

*Retour sur les rencontres nationales
de la Psychiatrie 2018*



Accompagner

les **branches** professionnelles
pour leur **couverture** sociale



adeis-branches.fr



Organisé autour de 3 grands secteurs d'activité afin de répondre aux spécificités de chaque métier, Adéis s'implique déjà auprès de 71 branches pour les différents volets de leur protection sociale. Un accompagnement global qui se traduit par le suivi de 66 accords prévoyance, 39 régimes frais de santé et 3 accords en épargne salariale.

Adéis s'affirme ainsi comme un interlocuteur entièrement dédié aux partenaires sociaux, capable de leur proposer des solutions innovantes et adaptées aux nouveaux enjeux de la négociation collective.



4-6 | Actualités
UFAS

7-10 | Actualités
UFSP

11-15 | Retour sur
les Rencontres
Nationales
de Psychiatrie
21-22-23 mars 2018



Mireille Stivala,
Secrétaire Générale de la Fédération Santé et Action Sociale.

ÉDITO

Cet automne, soyons prêts et nombreux à défendre le progrès social !

Nous espérons que la période de vacances aura pu être un temps de repos et de recul nécessaires pour vous ressourcer et être d'attaque pour une rentrée sociale militante.

En cette rentrée, la reprise est rude pour une grande partie d'entre nous. Les conditions d'organisation et de travail sont toujours aussi difficiles dans la période estivale.

Pour la CGT, la santé et le social n'ont pas de prix. Il s'agit là d'un slogan qui résonne doublement dans nos têtes, en tant que professionnel.le.s et en tant qu'usagers. Restons impliqué.e.s, informons et faisons connaître autour de nos revendications les initiatives et actions de mobilisations CGT !

Une échéance importante aura lieu le 6 décembre prochain. Outre le renouvellement des instances représentatives du personnel (CT, CTE, CAP et CCP), les élections professionnelles sont essentielles puisqu'elles fixent la représentativité des organisations syndicales et donc les moyens de fonctionnement qui leurs seront alloués.

L'heure est à la mobilisation, car la place tant convoitée de 1^{er} syndicat de France est en jeu. La CGT souhaite conserver cette place. A nous d'y travailler avec la conviction nécessaire !

Le vote Cgt, votre meilleur atout !



Publication de la Fédération
de la santé et de l'action sociale
Commission paritaire n° 0320 S 06676
ISSN : 0299-0369
Tirage : 70 000 exemplaires
Directrice de la publication :
Mireille STIVALA
Rédactrice en chef :
Amélie VASSIVIERE
263, rue de Paris - case 538
93515 Montreuil CEDEX
Tél. 01 55 82 87 47 / 87 70

Impression :
RIVET PRESSE ÉDITION
Tél. 05 55 04 49 50



Bilans des négociations des Conventions Collectives Nationales du Travail



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL DU 31.10.1951 – CCNT 51

Dans un contexte de fin de cycle électoral et d'examen de l'activité des branches par le Ministère, la FEHAP s'est précipitée pour signer un avenant salarial que la CGT qualifie de **discriminant et d'irresponsable**.

L'augmentation du point de 0,49 centimes en 2017, l'introduction de nouveaux métiers en-dessous du coefficient minimum conventionnel, l'augmentation ciblée de certaines catégories cadres ou de métiers dit « en tension » n'améliorent en rien la situation des salarié.e.s les plus précaires de la branche, tout en créant un sentiment de mépris fort pour le monde du travail.

Malgré les propositions de la CGT et ses mises en garde contre cet avenant, la FEHAP n'a accédé qu'à certaines demandes de certaines organisations syndicales, s'assurant de leur signature avant la publication des arrêtés de représentativité des organisations syndicales de salarié.e.s ! Arrêtés qui, de surcroît, modifient le paysage et le rapport de force au sein de cette branche !

Depuis, le discours de la FEHAP est clair : plus aucune négociation ne sera ouverte sur la moindre mesure pouvant représenter un coût pour les employeurs !

Incapable de chiffrer l'argent obtenu par ses adhérent.e.s grâce au CITS (Crédit d'Impôt sur les Taxes et les Salaires), la FEHAP prétend pourtant n'avoir plus aucune marge de manœuvre.

Après 6 ans de dégradation, de plus en plus de salarié.e.s se retrouvent au niveau du SMIC !

La CGT refuse d'avoir à négocier sur les bases régressives des ordonnances Macron et continuera à porter ses propositions pour une vraie cohérence de la politique salariale basée sur les qualifications, pour une réelle reconnaissance de la valeur des salarié.e.s par la formation professionnelle qualifiante et pour des garanties de complémentaire santé à la hauteur, sans distinction de classe et de rémunération. ■

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL DU 26 AOÛT 1965 - CCNT 65 -

Quel bilan tirons-nous des trois dernières années écoulées ?

Durant ces trois dernières années, régulièrement, la CGT a fait des déclarations, souvent en intersyndicale avec SUD et FO, pour protester contre la dégradation des conditions de travail et les politiques d'austérité, pour dénoncer la perte du pouvoir d'achat et pour demander l'adoption d'une politique salariale digne des salarié.e.s de notre secteur. En 3 ans, la valeur du point a augmenté seulement de 0,025 centimes !

La majorité des avenants qui ont été agréés traduisent une mise en conformité avec l'évolution de la législation : le congé formation économique sociale et syndicale, les congés payés exceptionnels pour événement familial, l'intégration de l'accompagnant éducatif et social dans la nomenclature.

Le sujet de la formation professionnelle a occupé bien des débats dans les commissions. Si la CGT se félicite du maintien de la contribution formation à 2,4 %, notre syndicat n'a pas abondé dans la rédaction d'un accord qui n'était qu'une retranscription de l'ANI (Accord Nationale Interprofessionnel). Ce dernier devrait voir le jour sous la forme d'une recommandation patronale.

Reste aussi en chantier un avenant sur le dialogue social dans lequel la création d'un « Observatoire de négociation » reste en suspens.

Dans cette branche où le dialogue avec les organisations d'employeurs ont toujours pu se dérouler dans un climat cordial, la CGT a obtenu la représentativité la plus forte. Mais actuellement, des interrogations surgissent quant à son devenir. Des contacts ont eu lieu avec NEXEM ; de nouveaux sont programmés. Les employeurs désirent mettre tout en œuvre pour que soit conservée la spécificité de notre convention collective dans un contexte qui tend à faire rapidement disparaître toutes les branches comptant un nombre de salarié.e.s inférieur à 5 000. ■

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU TRAVAIL DU 15 MARS 1966 - CCNT 66**Bilan 2017 – 2018**

Dans la CCNT du 15 mars 1966, NEXEM joue la carte du statu quo avec la poursuite des négociations : une stratégie d'évitement qui ne trompe personne et qui ne masque plus la volonté du syndicat employeurs, toujours présente, de remettre en question les fondements même de la convention collective au travers de leur projet de Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) ou de « socle conventionnel commun » qu'ils continuent de revendiquer malgré la mobilisation des salarié.e.s.

Les négociations portent sur les questions centrales de la politique salariale et de la situation dramatique des salarié.e.s du secteur en matière de rémunération et de conditions de travail. Elles ont débouchées sur la proposition indécente et provocatrice de NEXEM d'augmenter

unilatéralement de un centime d'euro la valeur du point avec l'agrément du Ministère !

La journée nationale de mobilisation du secteur le 14 février 2018, suite aux déclarations de NEXEM sur l'ouverture du secteur aux financements privés et au lucratif ainsi qu'à la négociation des budgets d'établissements localement, établissement par établissement, doit nous amener à poursuivre et amplifier la lutte, à mettre en place une véritable stratégie revendicative dans l'unité syndicale la plus large et sur la base d'un socle revendicatif clair et partagé.

Dans les établissements, les salarié.e.s qui voient leurs conditions de travail et de rémunération se dégrader chaque jour un peu plus, sont dans l'attente d'une mobilisation massive du secteur, toutes conventions collectives confondues. ■

Création du groupe de travail « Lanceurs d'alerte du travail social »

Le 27 novembre 2017, Céline BOUSSIÉ, accusée de diffamation suite aux révélations de maltraitance au sein de l'IME de Moussaron (Gers), gagne son procès au tribunal correctionnel de Toulouse (photo). Ce combat dure depuis plusieurs années...

2017 a également été marquée par le combat mené par des éducateur.trice.s du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) de la Gironde et des syndicalistes CGT de l'Office d'Hygiène Social (OHS) en Meurthe-et-Moselle où des faits de violences et de maltraitance institutionnelle sont dénoncés par voie de presse après de longues procédures d'alerte internes.

Fatima du CDEF écope d'une sanction disciplinaire (suspension fonction et salaire pendant 3 mois) pour avoir enfreint son droit de réserve. Cécilia, Akim et Patrick de l'OHS sont, eux, assignés au tribunal correctionnel de Paris pour diffamation.

Quel recours pour les professionnel.le.s face à la maltraitance institutionnelle ?

Ils alertent puis deviennent des lanceurs d'alerte ! Le cadre légal actuel les protège trop peu, la loi Sapin étant trop contraignante pour obtenir un statut de lanceur d'alerte.

Un groupe de l'UFAS CGT travaille cette question particulière des lanceurs d'alerte du travail social

avec Céline, Fatima et Cécilia et devra :

- Définir ce qu'est la maltraitance institutionnelle,
- Revendiquer une véritable protection juridique du lanceur d'alerte,
- Elaborer un guide pratique à destination des syndicats et des USD pour accueillir et accompagner syndicalement les lanceurs d'alerte.

C'est un long et difficile combat pour soutenir les salarié.e.s qui n'oseraient pas encore alerter ou ceux ayant besoin d'être accompagné.e.s dans leur démarche. ■

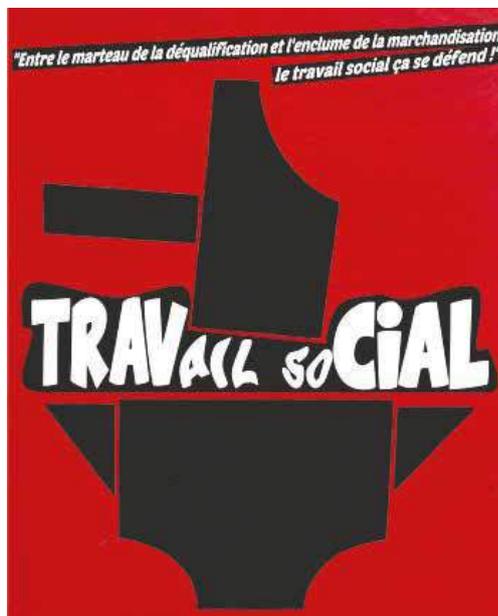


Pourquoi la CGT exige-t-elle le retrait de la Circulaire Collomb publiée le 12 décembre 2017 ?

Alors que le nombre de placements en rétention et d'assignations à résidence ne cesse d'augmenter, que les dispositifs d'expulsion « hors les murs » se multiplient, l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT s'inquiète de la porosité croissante entre accueil et détention et dénonce une politique qui, sous couvert d'accueil, organise la surveillance des personnes étrangères, les violations massives de leurs droits et finalement, leur rejet.

Parce que cette Circulaire remet en cause les principes d'inconditionnalité de l'accueil, de mise à l'abri, du secret professionnel et de confidentialité (« protection des données personnelles », « non-respect des procédures légales prévues en matière de contrôle d'identité », renforcement des fichages), l'Union Fédérale de l'Action Sociale affirme sa totale opposition à un texte qui contrevient aux fondements du travail social.

Les professionnel.le.s relevant du secteur social ont un code éthique et des valeurs professionnelles parmi lesquelles priment la solidarité, l'égalité et l'émancipation, la protection, l'accueil inconditionnel, c'est-à-



dire l'accompagnement des publics dans toutes leurs dimensions, quels que soient leur statut ou situation.

Les travailleuses/leurs sociales doivent pouvoir remplir librement leurs missions d'accueil et de soins, d'accompagnement, de suivi et d'insertion de ces publics précaires dans un climat de confiance. C'est pourquoi la CGT défend des conditions de travail favorisant le respect de la dignité des réfugié.e.s et la prise en considération de leurs souffrances.

La CGT exige l'application inconditionnelle des droits fondamentaux en cohérence avec la définition du travail social.

Organisation des "Contre-assises de la Protection de l'Enfance" les 28 et 29 juin derniers à Nantes

Alors que sous l'égide du Gouvernement, les Assises de la Protection de l'Enfance regroupent annuellement les professionnel.le.s des secteurs sociaux et médico-sociaux, des directrices/teurs d'établissements, d'associations et des élu.e.s locales/caux, la CGT a organisé les "Contre-Assises de la Protection de l'Enfance" pour ouvrir un véritable débat sur les politiques de l'action sociale et médico-sociale.

Après la marchandisation de la santé et les personnes âgées que l'on néglige, c'est maintenant au tour des jeunes en grande difficulté de se retrouver délaissés par les politiques départementales et gouvernementales. Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, celles-ci privilégient en milieu ouvert et dans les structures d'internat le bénévolat, le mécénat, voire même le lucratif. Les départements perdent

significativement le sens des missions de Service Public en détériorant leur politique de protection de l'Enfance au profit d'une financiarisation de l'accompagnement des plus jeunes et des plus faibles de notre société.

La perte de sens des missions est impactée par les décisions chiffrées des politiques locales et nationales.

Ainsi, les enfants arrivant sur les structures sont accompagnés par des dispositifs à minima ou en inadéquation avec leur profil et leurs besoins, manquant significativement d'attention, de soins et d'éducation.

Quel paradoxe pour des enfants devant être protégés !



Les salarié.e.s des CLCC au régime sec !

Les négociations salariales ont tourné court à UNICANCER. En effet, la Fédération Employeurs des Centres de Lutte Contre le Cancer a proposé 0,5 % d'augmentation générale des salaires, avec date d'effet au 1^{er} mai 2018, soit en réalité une augmentation de 0,33 % pour 2018.

Cette augmentation représenterait mensuellement 5,74 € bruts pour une Aide-soignante, 6,39 € bruts pour une Assistante Médicale, 7,52 € bruts pour une IDE et 9,41 € bruts pour un cadre de soins. C'est INDÉCENT !

UNICANCER appuie sa décision sur la fragilité budgétaire des Centres. C'est maintenant un rituel : la fédération employeur tente, chaque début d'année, de mettre en conditions les délégations syndicales en Commission Nationale Paritaire : « Il y a des Centres en déficit ! ». Entendez : « Ces Centres ne supporteront pas une augmentation des salaires ! »

Mais de quoi parle-t-on, au juste ? Non seulement les CLCC sont des ESPIC, donc le montant des salaires ne peut pas être corrélé aux résultats financiers des établissements, mais quand bien même, ces résultats sont positifs. En 2015, le résultat financier global des CLCC était de + 4,8M €, et en 2016, il était de + 6,4M €. Chaque année, 4 à 5 centres sont en déficit, pas toujours les mêmes, et ce déficit est inférieur à 1 % du total du budget du Centre.

Signalons également que la centrale d'achat mise en place à Unicancer a réalisé une économie de 11,4 M€ en 2016.

Le rapport d'activité publié en 2016 insiste sur les atouts en matière d'innovation que portent les CLCC, leur conférant un rôle de pionniers de la cancérologie en France.

Mais on ne peut indéfiniment conduire cette démarche dynamique de développement des CLCC et tenir une activité en hausse constante, + 5 % en 2016, + 3,1 % en 2017, et que les salarié.e.s, premiers artisans de ces résultats, voient constamment leurs salaires bloqués.

Pour la CGT, l'heure est à la mobilisation des personnels pour obtenir une augmentation décente et significative.

**LES PERSONNELS NON CADRES,
CADRES ET PRATICIENS DES CLCC
NE FONT PAS L'AUMÔNE !**

NON À 0,33 %

OUI À 5 % POUR TOUS !

Un dialogue social et des négociations au point mort pour la Croix Rouge Française

Les seules négociations qui ont abouti à un accord sont celles des plans de sauvegarde de l'emploi (licenciements économiques collectifs) . Pour rappel, nous avons eu 5 PSE en 2 ans, sans compter les cessions d'établissement : plus de 1 000 salarié.e.s ont quitté le giron de la Croix Rouge française !



La Croix Rouge française veut imposer des CSE à dimension régionale. La CGT s'oppose depuis plus de 2 ans à ces périmètres qui empêcheraient la défense et la représentation des salarié.e.s, la proximité étant essentielle pour ce faire.

Le taux directeur de la DGCS conduit à une marge de manœuvre négative : traduction c'est zéro pour les salaires ! Les 8 premiers coefficients de la grille de classification sont rattrapés par le SMIC.

L'employeur s'engouffre dans la brèche ouverte par la loi travail et les ordonnances Macron et en profite pour dénoncer et renégocier les accords temps de travail (avec la bénédiction de certaines organisations syndicales) !!

Pour conclure, la Croix Rouge française affiche depuis quelques années un réel mépris pour ses salarié.e.s et leurs représentant.e.s. Nous sommes considéré.e.s comme un coût, une ligne budgétaire et par extension, la seule variable d'ajustement. La Croix Rouge crée des "filiales" avec une autre convention collective : Croix Rouge Insertion, Croix Rouge Domicile... **Quelle filière/activité sera la suivante ???**

PENDANT QUE SARAH, INFIRMIÈRE, VEILLE SUR NOTRE SANTÉ, NOUS VEILLONS SUR SON AVENIR.

PROTECTION REVENU*

MAINTIEN DE VOTRE NIVEAU DE VIE

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

ASSURANCE AUTO**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ

-10% POUR TOUTE SOUSCRIPTION

D'UN CONTRAT AUTO PASS

GMF 1^{ER} ASSUREUR

DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

* Les contrats Protection Revenu sont des contrats collectifs à adhésion facultative souscrits par l'A.D.A.C.C.S. (Association des adhérents de Contrats Collectifs, régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 - 86 à 90 rue Saint-Lazare - 75009 Paris) auprès de GMF ASSURANCES.

** Offre réservée aux agents des services publics personnels des métiers de la santé et du social. Remise de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats, leur étendue et leurs modalités, reportez-vous aux conditions générales et à la convention d'assistance de chacun des contrats concernés sur gmf.fr, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h).

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Création d'un Comité d'Etablissement Européen dans les groupes Français KORIAN, ORPEA (CEE)

Certaines entreprises, hier encore prestataires nationaux de taille moyenne, se sont développées très rapidement pour être aujourd'hui de grandes multinationales européennes. Le secteur des services sociaux, et en particulier des soins dispensés aux personnes âgées, est en expansion à travers l'Europe et le secteur privé, notamment lucratif, y joue un rôle croissant.

Cette évolution soulève des défis importants pour les syndicats qui doivent assurer un dialogue social efficace dans ces sociétés, ainsi que veiller au respect des bonnes pratiques en matière de relations commerciales, professionnelles et de conditions d'emploi et de travail.

Le projet porté par l'EPSU (FSESP), à l'initiative de la CGT, a pour objectif de permettre aux représentants syndicaux de ces principales multinationales de se rencontrer afin de discuter :

- **du renforcement et de l'amélioration de leur coordination de travail,**
- **de leur coopération et échanges sur les pratiques syndicales dans d'autres entreprises européennes des groupes.**

Si les multinationales françaises ORPEA et KORIAN sont les premières ciblées, cela s'explique par la politique d'implantation de ces deux groupes, précurseurs dans le secteur.

La première réunion des représentants syndicaux européens où est déjà implanté ORPEA a eu lieu à la CGT le 29 septembre 2016.

Pour les organisations syndicales françaises étaient présentes CGT, FO et CFDT. Les échanges avec les collègues européens dévoilent des pratiques sociales parfois très différentes en fonction des pays.

Ainsi en Autriche, la qualité du dialogue social a été vantée par les syndicalistes de ce pays. Ce constat était totalement différent pour l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne etc... ORPEA adopte visiblement des méthodes très différentes en matière de relations sociales en fonction des pays.

La réunion de lancement du projet s'est tenue à Bruxelles le 30 janvier 2017 ; notre Fédération y était représentée.

A cette occasion, ont été mises en œuvre les bases d'une création de réseaux syndicaux dans les entreprises des différents pays européens où sont présents ces deux groupes. Il a également été décidé de revendiquer la création de Comités d'Etablissements Européens dans chacun de ces groupes.

Les réunions organisées à dimension européenne chez ORPEA et KORIAN ont été l'occasion pour les délégués d'établissement et les délégués syndicaux de faire connaissance et de confronter les différences sur les cultures syndicales et d'entreprises.

Suite à ces deux réunions de travail avec les OS européennes concernées, en conformité avec la législation européenne a été arrêté le calendrier d'envoi des courriers de demande de lancement du processus de négociation auprès d'ORPEA et KORIAN, afin d'aboutir à un accord pour la création d'un CEE.

Ces courriers ont été adressés à la direction d'ORPEA en novembre 2017, pour KORIAN en décembre 2017. Les directions avaient 6 mois pour mettre en place la première réunion de négociation, la durée de négociations est de 3 ans maximum.

La première réunion pour ORPEA s'est déroulée le 25 avril 2018, pour définir la composition du Groupe Spécial Négociation, le périmètre du Comité Etablissement Européen et le calendrier des négociations.

Pour Korian, les négociations ont déjà commencé avec des dates de formation et un calendrier de négociations qui devrait se terminer au premier semestre 2019.

Le projet a permis de tisser des liens avec des syndicats européens où ces groupes sont implantés. Cela se traduit dès à présent par une action commune contre le groupe ORPEA.

➤ Le syndicat Allemand VER.DI et la CGT, avec la coopération de Fédération Européen des Services Publics (EPSU) organiseront le 25 septembre 2018 pour la France et le 28 septembre 2018 pour l'Allemagne des actions pour dénoncer les méthodes antisyndicales et la répression contre leurs représentant.e.s.



Ouverture des négociations de branche dans la Convention Collective Unique d'avril 2002

La FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée) c'est plus de 1 000 établissements de soins (médecine, maternité, chirurgie, psychiatrie et soins de suite et réadaptation). Aujourd'hui deux grands groupes se partagent à eux seuls près du quart des établissements et emploient près de 50 000 salarié.e.s.

Le SYNERPA regroupe quand à lui les EHPAD ; là aussi, les groupes internationaux monopolisent une grande partie de l'activité (ORPEA, KORIAN, DOMUS VIE). Ces multinationales et leurs actionnaires font la pluie et le beau temps au sein de la branche, préservant leur dividendes au détriment des conditions de travail des salarié.e.s et bien souvent de la qualité de la prise en charge.

Les salarié.e.s de ces branches sont soumis.e. à la convention collective unique d'avril 2002 pour les cliniques et de son annexe SYNERPA pour les EHPAD.

Les négociations portent actuellement essentiellement sur la refonte des grilles de classification.

Si les méthodes de négociation sont différentes pour la FHP ou le SYNERPA, la finalité est la même : réévaluer certains métiers, mais sans pour autant augmenter la masse salariale des établissements.

Il n'y a donc pas grand chose à attendre de cette négociation. C'est pourtant le prétexte qu'utilisent les employeurs de la branche pour bloquer les augmentations salariales. ■



Elections professionnelles du 6 décembre 2018 dans la Fonction publique

Avons-nous besoin d'insister auprès de vous sur l'importance cruciale de cet enjeu ?

Il y a, bien sûr, le renouvellement de milliers d'organes consultatifs (CAP, CTE, CHSCT, ...) qui jouent un rôle irremplaçable dans la Fonction publique. En présentant le maximum de listes au suffrage, la CGT doit avoir pour ambition de gagner le maximum de représentantes et de représentants. Il y a, évidemment, le poids que nous confèrent – et pour les 4 années qui suivent – les résultats de ce scrutin. Il est affaire ici non seulement d'audience mais aussi de moyens syndicaux.

Mais, plus encore, en cette fin d'année 2018, ce qui va se jouer, c'est bel et bien la place de première organisation syndicale française dans l'ensemble des élections professionnelles, secteur privé et Fonction publique confondus.

Toutes les raisons de s'investir sans compter dans cette campagne électorale sont réunies.

Il nous faut gagner, d'une part, une forte participation électorale et, d'autre part, le plus haut niveau possible pour le vote CGT. Il est vrai qu'en ces temps où le pouvoir en place cherche à porter des coups à l'encontre des représentant.e.s des personnels et des organisations syndicales pour tenter de les museler, faire voter massivement et faire voter CGT constitue le meilleur antidote à ces velléités antidémocratiques.



Retour sur les Rencontres Nationales de la Psychiatrie 21-22-23 mars 2018

**Introduction de Philippe BURGAUD-GRIMART
21 mars 2018**

**Bonjour, et bienvenue aux rencontres nationales
CGT de la psychiatrie.**

Je suis Philippe Burgaud-Grimart, je suis chargé par la Fédération Santé et Action Sociale d'animer la commission nationale psychiatrie (CNP).

La CNP est un collectif fédéral qui réunit des représentant.e.s des professionnel.le.s de la psychiatrie issu.e.s de chaque région. Il s'appuie sur le travail des commissions régionales de psychiatrie qui doivent rassembler les éléments portés par les syndicats des structures psychiatriques. Son but, soutenir la Fédération sur tous les sujets touchant à la spécificité de notre secteur et proposer des éléments de réflexion, des pistes d'actions, des axes revendicatifs.

J'attire votre attention sur le fait que c'est cet ancrage dans le quotidien des professionnel.le.s qui nous donne notre crédibilité et notre légitimité. Il est donc plus que jamais essentiel que vous utilisiez et que vous vous impliquiez dans ces structures.

Nos perspectives actuelles s'inscrivent dans la continuité de la journée du 26 septembre 2017.

- *initier une nouvelle journée de lutte,*
- *créer la mobilisation et les conditions nécessaires pour que des états généraux de la psychiatrie, ouverts à tous les acteurs du champ (syndicats, collectifs, associations, politiques, etc.) voient le jour à moyen terme.*

Concernant les rencontres, nous avons modifié le programme pour nous permettre de nous rassembler jeudi 22 derrière notre banderole « Zinzin ».

Afin de tenter de marquer les esprits, nous avons pensé à donner une note humoristique à notre défilé. Cependant, il faudra rester groupé.e.s et organisé.e.s pour être de retour pour la conférence de R.Gori, mais nous vous le rappellerons demain matin.

Après avoir finalisé votre inscription, vous avez reçu une sacoche contenant différents textes émis par la CNP dans le but d'alimenter vos réflexions et les débats à venir.

Ces rencontres ont été pensées pour favoriser les échanges et le débat, nous vous proposerons de réfléchir ensemble à quelques grandes questions qui traversent actuellement la psychiatrie.

- *Quelle place pour la psychiatrie dans notre société, dans notre système de santé ?*
- *La psychiatrie, un enjeu sociétal et politique ?*
- *Quelle évolution des pratiques ?*
- *Comment rester empathique, soignant.e, humain.e alors que les organisations et les orientations de travail sont dictées par des « impératifs » financiers et sécuritaires ?*
- *Dans ce contexte, comment conserver la créativité, l'indépendance, la sérénité nécessaires pour préserver la dimension humaine de nos soins ?*

Voilà, dans quelques minutes vous aurez la parole, prenez-la !

**Mais avant cela, je vais demander à notre secrétaire fédérale Mireille Stivala
d'ouvrir officiellement ces rencontres...■**

Rencontres nationales de la
PSYCHIATRIE



Intervention de Mireille STIVALA , 21 mars 2018

Bonjour chère et cher camarade,

Merci Philippe pour ton intervention. Nous avons décidé d'introduire ces rencontres nationales de la psychiatrie ensemble.

Prendre en charge les personnes atteintes de pathologies mentales et les personnes les plus fragiles en France est un devoir républicain, une mission de l'État, c'est un enjeu majeur, qui fait partie des éléments qui soudent, qui fondent notre société.

Ces dernières années, l'Europe a fait le choix très libéral de considérer que la Santé est une marchandise comme une autre et à ce titre elle ne lui reconnaît plus un statut particulier pour la protéger des dérives et spéculations qui vont avec.

Dans ce contexte, le système français de protection sociale et de Sécurité Sociale, basé sur des notions de solidarité et de répartition selon « les moyens et les besoins » de chaque individu, est mis à mal, avec l'appui de notre gouvernement qui reprend à sa solde la volonté de traduire par l'austérité budgétaire et la réduction des missions de services publics à tout va. La psychiatrie n'échappe pas à cette règle.

Les gouvernements successifs ne reculent devant rien pour atteindre leurs objectifs de réduire les déficits artificiels qu'ils ont créés. Dans notre secteur, l'outil principal, le taux d'évolution de l'ONDAM, volontairement insuffisant ne permet plus une prise en charge globale de qualité. Par contre, elle met sous pression financière ainsi qu'en compétition les établissements entre eux, en dégradant considérablement au passage les conditions de travail des salarié.e.s et la prise en charge des usagers.

Toute l'énergie institutionnelle n'est plus dirigée vers le patient et la volonté de lui venir en aide, de le soigner, ni vers les professionnel.le.s pour leur donner les moyens nécessaires de mener à bien leurs missions, mais bien de trouver des solutions pour ne faire que des économies.

Alors que la psychiatrie française, modèle unique, s'est construite sur des bases humanistes, sur la conception forte d'entretenir une relation soignante humaine et empathique, avec la volonté de donner à chaque citoyen.ne une réponse de proximité adaptée à sa situation grâce à un maillage par « secteur » sur tous les territoires d'établissements et de structures de psychiatrie, d'hospitalisation et de consultation.

Aujourd'hui c'est la déconstruction de ce modèle qui est en oeuvre, par la fermeture d'hôpitaux, de services, les suppressions de postes, la réorganisation permanente, l'externalisation de services et de missions.

S'ajoutent à ce constat deux tendances lourdes qui se dégagent : tout d'abord une individualisation des réponses et des problématiques mettant à mal la notion d'équipe soignante, essentielle en psychiatrie, mais aussi la volonté de faire jouer un rôle de maintien de l'ordre

social à la psychiatrie, rôle qui est incompatible avec la notion de soin.

Ces orientations sont génératrices d'une grande souffrance chez les professionnel.le.s qui ne perçoivent plus le sens de leur fonction et la dimension humaniste qui a motivé leur engagement dans ces métiers. C'est une atteinte à leur éthique professionnelle et à la déontologie de leur métier.

La crise que traverse la psychiatrie n'est que la résultante et la démonstration d'une société française qui va mal. Dans une période et un contexte politique qui attaquent frontalement l'ensemble de la protection sociale et le monde du travail sur ces fondamentaux, c'est toute la société qui est déstabilisée par cette frénésie de rompre avec les droits et acquis protecteurs des personnes, obtenus au cours de notre histoire pour améliorer la condition humaine.

La psychiatrie n'a pas à jouer le dernier rempart d'une société « en folie », elle ne peut pas à elle seule « soigner tous les maux » engendrés par des orientations politiques qui broient les individus, les fragilisent et les rendent « malades ».

A nous, pendant ces trois jours, de défendre ensemble la psychiatrie que la CGT a construite avec d'autres acteurs dans le passé, et « repenser » le présent pour un meilleur futur.

Débattons et faisons connaître nos propositions CGT pour défendre plus haut, plus loin et plus fort la psychiatrie que nous voulons pour demain.

Merci de votre écoute et à vous la parole ! ■



Rencontres Nationales de la Psychiatrie - 21-22-23 mars 2018

Conclusions



Nos Rencontres Nationales de la Psychiatrie s'achèvent, mais je ne doute pas que ce soit le début, une ouverture plutôt qu'une fin, je pense qu'elles ont été l'occasion pour vous comme pour nous de vous ressourcer grâce aux différent.e.s intervenant.e.s que nous avons rencontré.e.s, grâce aux débats et aux échanges que nous avons pu avoir ensemble.

Cette réflexion va nourrir les travaux de la CNP.

Au cours des derniers mois, le nombre des régions siégeant à la CNP n'a cessé d'augmenter. Je vous rappelle que la CNP s'appuie sur le travail des CRP, elle se réunit 5 fois par an sur une journée et demie et n'a pas de permanent. Dans ce temps, il faut intégrer l'actualité et les particularités de chaque région, produire des documents consensuels et proposer des actions répondant aux attentes de tou.te.s.

Alors, dans la continuité du 26, oui nous avons la volonté d'initier une action, je vous en ai parlé en intro, oui, nous aurions voulu la faire au printemps, mais il y a eu nos rencontres et la superposition des appels, la nécessité de rester lisibles pour les camarades, bref beaucoup de paramètres...

Par ailleurs, c'est vrai nous avons été à nouveau contraints de faire le constat d'une aggravation terrible de la situation de la psychiatrie.

Nos différent.e.s intervenant.e.s sont revenu.e.s sur ce constat le plus souvent sous l'angle professionnel. Mais aussi à de nombreuses reprises en lui donnant toute sa dimension socio/politique. Au nom de la CNP, je les remercie pour la qualité de leurs interventions.

Je tiens aussi à vous remercier toutes et tous pour votre implication dans les différents ateliers, les retours que nous avons faits ce matin feront l'objet d'une restitution écrite.



Mme Buzyn nous rend **ZIN ZIN**
Les patients sont à la rue,
les personnels n'en peuvent plus.
Des moyens pour la psy !



Alors comment résister, comment s'opposer, comment lutter ? Et bien, au terme de ces journées, la CNP sort renforcée et confortée dans ses orientations.

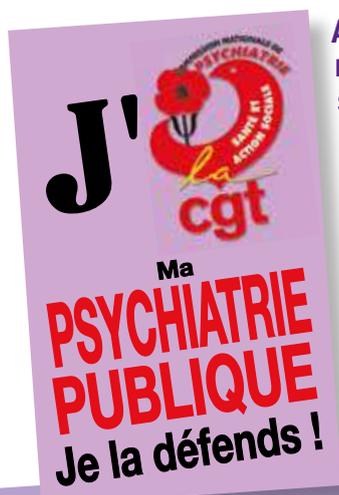
Cela se traduit par un travail de fond en direction des syndicats mais aussi des structures fédérales, et en l'occurrence pour les semaines à venir, de vous faire un retour le plus constructif possible de ces rencontres.

Cela se traduira aussi par une proposition d'action spécifique à la psychiatrie dont nous devons déterminer la forme et la caler dans un agenda social qui s'annonce chargé. Cependant nous nous nourrirons aussi de vos initiatives...

Notre but étant de créer les conditions en élargissant le débat et en tissant des liens, pour pouvoir initier une large réflexion citoyenne dans le cadre d'États Généraux afin de peser pour une réorientation plus humaniste de la psychiatrie et de notre société.

Alors c'est vrai, la situation n'est pas très favorable, et le fond de l'air n'est pas rouge comme on l'a entendu, mais tout de même j'ai ressenti de multiples lueurs d'espoirs, de multiples envies d'espoirs dans les échanges que l'on a pu avoir.

Et quelle manif, camarades ! La Psy unie derrière une banderole et sous des entonnoirs, ça faisait longtemps !!!



Au cours de ces rencontres, nous sommes passés des propositions de blocage administratif. Toutes les solutions sont bonnes quand elles sont portées par la base et syndicalement balisées.

Toutes nos luttes laissent des traces, peut-être peu visibles sur le coup, mais tout cela ancre nos revendications. Effectivement, nous n'avons pour l'instant pas pu inverser la tendance mais il apparaît néanmoins évident que les revendications que nous portons seul.e.s depuis des mois, depuis des années, sont de plus en plus partagées grâce à nos luttes et à notre opiniâtreté.

Alors, des solutions je suis convaincu qu'il y en a, que nous allons en trouver. Cependant il me semble important de ne pas oublier que notre seule force, c'est nous, notre capacité de mise en commun, notre désir de comprendre et notre volonté d'avancer.

Le collectif est la seule réponse face à ce rouleau compresseur, qui plus est lorsque cela se traduit par des attaques individuelles.

Vous pouvez donc compter sur la CNP pour jouer son rôle d'appui fédéral, pour porter au sein de la Fédération les revendications spécifiques à la psy grâce à votre travail.

Parmi lesquelles on retrouve évidemment

- **La défense d'un grand service public de psychiatrie, répondant aux besoins des citoyen.ne.s et ancré sur les valeurs solidaires de la Sécu,**
- **L'arrêt de la politique d'austérité qui détruit nos conditions de travail,**
- **Une formation répondant à la spécificité de nos prises en charge.**

Et tout cela parce que c'est bien l'essentiel pour offrir une réponse digne, humaniste, créative, vivante à la souffrance de nos patients qui eux ne peuvent pas se défendre.

Voilà, Ensemble tout est possible, merci encore à vous ! ■

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 0,99 %, soit un TAEG fixe de 1 %. Mensualités de 167,56 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 2 010,72 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 0,57 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 6,84 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,63 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur du 01/09/2018 au 31/10/2018. Pour un prêt d'une autre durée et/ou montant, voir conditions en agences Société Générale.

MARION, INFIRMIÈRE, PREND SOIN DES AUTRES AU QUOTIDIEN MAIS AUJOURD'HUI, C'EST AUSSI DE SON INTÉRIEUR QU'ELLE PREND SOIN

Pour Marion et tous
les agents du secteur public

PRÊT | **1%**
BFM LIBERTÉ⁽¹⁾ | TAEG fixe

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative,
pour une durée de 6 à 12 mois, à partir de 1 500 €.
Taux en vigueur du 01/09/2018 au 31/10/2018.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire ouvert chez Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM (ORIAS n° 08 041 372, orias.fr), intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale (ORIAS n° 07 022 493, orias.fr) - siège social : 29 boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 349 364,75 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).
Crédit photo : Getty Images.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

RETROUVEZ-NOUS SUR BFM.FR ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE

